

APPEL A CANDIDATURE EN VUE DU DETACHEMENT D'ENSEIGNANT(E)S COMME « AGENT(E)S DE SENSIBILISATION A L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE » POUR LA WALLONIE AUPRES DE L'AGENCE DE STIMULATION ECONOMIQUE (ASE)

Dans le cadre du **Plan Marshall 2.vert** et avec le cofinancement du **Fonds social européen**, l'Agence de Stimulation Economique coordonne, promeut et met en œuvre, en Wallonie, un ensemble d'activités de promotion de l'entrepreneuriat¹, à destination de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

L'Equipe en charge de ce programme est composée de permanents et de détachés pédagogiques, ces derniers dont l'intitulé de la fonction est « AGENT(E) DE SENSIBILISATION A L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE ».

L'ASE souhaite détacher, à partir du 19/8/13, de nouveaux(elles) AGENT(E)S pour 2 ans afin de couvrir certaines zones² de la Wallonie et d'accompagner de nouvelles initiatives.

Une attention particulière sera attachée à la recherche d'un(e) AGENT(E) couvrant en langue allemande, pour 50% maximum de son temps de travail, le territoire de la Communauté germanophone.

En liaison avec la hiérarchie de l'ASE, les nouveaux(elles) « AGENT(E) DE SENSIBILISATION A L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE » agiront selon 2 axes majeurs :

1. Sur la zone qui leur sera assignée², ils (elles) assureront la présence de l'ASE en :
 - développant des relations avec les acteurs de l'éducation, de la formation et de l'économie ;
 - assurant la sensibilisation des directions et des équipes pédagogiques à l'entrepreneuriat et à ses composantes et notions connexes (esprit d'entreprendre, attitudes entrepreneuriales, créativité, pédagogie entrepreneuriale, esprit d'entreprise, etc) ;
 - structurant, avec les directions/équipes, et les partenaires de l'ASE, des programmes d'activités durant l'année, basés sur le portefeuille de propositions et sur des actions supplémentaires ;
 - proposant l'approfondissement de la pratique entrepreneuriale des équipes pédagogiques, notamment en incitant à l'utilisation d'outils pédagogiques et à la formation continuée ;
 - assurant certaines animations/formations pour des groupes d'élèves ou d'enseignants.
2. Ils(elles) assureront également la mise en œuvre de dossiers à portée transversale wallonne comme :
 - le suivi de la relation avec les opérateurs et les partenaires : réunions périodiques, évaluation annuelle, examen des rapports d'activités, analyse des indicateurs sur l'outil PILOTEE, émission de recommandations, prise de parole aux événements, etc → *exemple* : suivi de l'action « Mini-entreprises » gérée par l'ASBL « Les Jeunes Entreprises » ;
 - la gestion de projets³ : organisation d'appels à projets, d'ateliers de formation, d'événements ; conception d'enquêtes ; développement d'outils ; rédaction de documents promotionnels ou d'articles à diffuser sur le web ; etc → *exemple* : organisation de « stages d'acculturation à l'entreprise pour futurs enseignants » ;
 - la veille sur des thématiques connexes à l'entrepreneuriat afin de développer des synergies → *exemples* : la découverte de l'économie, l'orientation, l'image et la promotion des métiers techniques technologiques et manuels, la création d'entreprise, l'intrapreneuriat, le repreneuriat, la créativité et l'innovation, etc.

¹ Dans son sens le plus large : de la culture entrepreneuriale à la promotion de la création d'activités.

² Par « zone », l'ASE entend soit une province, soit plusieurs arrondissements, soit un « bassin de vie » ; les « zones » étant à préciser en fonction du domicile de l'Agent, de la composition finale de l'Equipe et des besoins de l'ASE.

³ Sur les plans administratif, budgétaire et opérationnel.

L'ASE examinera les candidatures au détachement notamment sur base des attentes suivantes :

- être dans les conditions réglementaires⁴ pour un détachement pédagogique et s'engager à obtenir l'accord de son PO ou de son Chef d'établissement selon le cas ;
- être sensible au développement régional ; s'intéresser aux programmes comme le « Plan Marshall 2.vert » ou « Creative Wallonia » ;
- avoir développé une connaissance suffisante des concepts liés à l'entrepreneuriat ;
- avoir mis en œuvre une pratique pédagogique par projet et/ou entrepreneuriale ;
- présenter, dans ses activités professionnelles ou extra-professionnelles, actuelles ou récentes, la réalisation de projets, aussi divers soit-ils (culturels, sociaux, ...) ;
- apprécier le travail en équipe en étant également à l'aise dans un travail autonome ;
- apprécier les contacts ;
- avoir une aisance dans la prise de parole en public ainsi qu'une bonne capacité rédactionnelle ;
- avoir une aisance avec les technologies de l'information et les outils informatiques actuels ;
- être souple dans la planification du travail et en particulier, accepter des prestations occasionnelles en soirée ou de WE ;
- disposer d'un bureau à domicile avec une connexion ADSL ;
- disposer d'un permis B et d'un véhicule pour un usage d'ordre quotidien ;
- pour l'Agent couvrant le territoire de la Communauté germanophone, bilinguisme fonctionnel.

L'ASE proposera les conditions opérationnelles suivantes pour le détachement :

- détachement⁴ à partir du 19 août 2013 dans le cadre d'un congé pour mission de 2 ans ;
- intégration dans une équipe de +/- 8 personnes, composée de détachés pédagogiques et de salariés de l'ASE issus de filières non-pédagogiques ;
- travail à domicile et à l'extérieur (dans les établissements d'enseignement), avec déplacements au minimum bimestriel à l'ASE (rue du Vertbois 13B à Liège) ;
- mise à disposition d'outils : ordinateur portable, imprimante, GPS, téléphone portable ;
- horaire de bureau théorique et régime de congé spécifique ;
- pour l'Agent couvrant le territoire de la Communauté germanophone, travail partiel à partir d'un bureau à Eupen, à la Wirtschaftsförderungsgesellschaft (WFG).

Comment proposer sa candidature et comment sera-t-elle traitée ?

Votre dossier de candidature (lettre de motivation, curriculum vitae, photo récente) doit parvenir au plus tard **LUNDI 8 AVRIL 2013 à midi** :

- par courrier postal à Monsieur Vincent BOVY, Directeur Général de l'Agence de Stimulation Economique, rue du Vertbois, 13B à 4000 LIEGE
- ET par courrier électronique à dcl@as-e.be.

Les candidats dont le dossier correspond aux attentes seront conviés à un entretien en journée entre le 8 et le 19 avril. Un second entretien pourrait être proposé ensuite début mai avant décision finale vers mi-mai.

⁴ Voir :

- décret du 24 juin 1996, M.B. 28.08.1996 portant réglementation des missions, des congés pour mission et des mises en disponibilité pour mission spéciale dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté Française
- Circulaire ministérielle n°1013 du 1er décembre 2004.